



## Communiqué de presse

Saint-Denis, le 6 juin 2018

### Dengue : l'épidémie continue dans l'ouest et le sud

4292 cas de dengue ont été confirmés depuis le début de l'année 2018, sur un rythme de l'ordre de 300 à 400 cas signalés chaque semaine, l'épidémie se poursuit dans l'Ouest et le Sud de l'île. La mobilisation de tous est nécessaire durant l'hiver austral pour freiner cette dynamique et éviter une épidémie de plus grande ampleur au cours de l'été prochain. Aussi, par arrêté préfectoral du 28 mai, les mesures de salubrité générale et de lutte contre les moustiques ont été renforcées. Les autorités sanitaires rappellent à la population l'importance de mettre en œuvre les recommandations.

**Ne laissons pas la dengue passer l'hiver, ensemble, luttons contre les moustiques !**

#### Mobilisation collective attendue durant l'hiver austral

Une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (autorités sanitaires, communes et intercommunalités, population) est requise pour arrêter la circulation du virus de la dengue durant l'hiver austral. Car en effet, une persistance du virus pendant l'hiver nous exposerait au risque d'une épidémie de plus grande ampleur au cours de l'été prochain.

#### Renforcement des mesures de lutte contre les moustiques

Afin de faciliter la mise en œuvre d'actions coordonnées dans les quartiers les plus touchés, un premier arrêté préfectoral portant exécution de mesures de salubrité générale et de lutte contre les moustiques est en vigueur depuis le 21 mars 2018 sur les communes les plus touchées de Saint-Paul, Saint-Pierre, Le Tampon, La Possession, Saint-Leu et Le Port. **Compte tenu de la menace épidémique importante, le préfet de la Réunion a décidé le 28 mai d'élargir la portée de cet arrêté à l'ensemble des communes du Nord, de l'Ouest et du Sud de l'île.**

Cet arrêté prévoit :

- **Le renforcement des mesures de lutte individuelle par chaque propriétaire / occupant**, obligation d'éliminer, sur les terrains placés sous leur responsabilité, tout objet ou situation susceptible de favoriser la rétention d'eau et le développement de larves de moustiques, et notamment :
  - Les réceptacles d'eau stagnante tels que les piscines non entretenues, les bacs d'agrément, les abreuvoirs domestiques, les bacs à eau, etc....
  - Les encombrants, carcasses de voitures et pneus.
  - Les débris ménagers, domestiques ou végétaux.
- **L'autorisation pour les acteurs mobilisés, outre l'ARS Océan Indien et les communes déjà autorisées**, (intercommunalités, associations mandatées, SDIS) **de pénétrer dans les propriétés privées** afin d'y mener des actions de sensibilisation, d'élimination de gîtes larvaires et de traitements insecticides.
- **La possibilité pour les maires de procéder en cas de refus ou d'absence du propriétaire à une mise en demeure** pour intervention immédiate et réalisation des mesures de lutte aux frais des personnes défaillantes.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



## C'est maintenant qu'il faut agir !

La mobilisation de tous est nécessaire pour lutter contre l'épidémie de dengue.

Rappel des recommandations à la population

- **En se protégeant des piqûres de moustiques au quotidien**, on se préserve de la maladie et évite ainsi de devenir à son tour contaminant en participant au cycle de propagation de la maladie dans son entourage.
- **En éliminant régulièrement tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son habitation**, on peut véritablement diminuer les densités de moustiques et ainsi limiter le risque épidémique pour soi mais aussi, pour l'ensemble de la population de son quartier.

## Situation épidémiologique au 5 juin 2018

*(données de la Cire OI, Santé Publique France)*

Du 21 au 27 mai (données de la semaine dernière en cours de consolidation), **368 cas de dengue ont été diagnostiqués.**

Au total depuis le début de l'année 2018, **4292 cas de dengue ont été signalés**, répartis dans les communes suivantes :

- **L'ouest :**  
Saint-Paul (2328 cas, soit 55 % des cas déclarés)  
Le Port (388 cas)  
Saint-Leu (269 cas)  
La Possession (273 cas)
- **Le sud :**  
Saint Pierre (452 cas, soit 11 % des cas déclarés)  
Saint Louis (117 cas)

Les autres communes où des cas ont été identifiés en 2018 sont les suivantes :

- Saint-Denis (91 cas)
- Le Tampon (68 cas)
- L'Etang-Salé (52 cas)
- Saint-Joseph (34 cas)
- Les Avirons (24 cas)
- Trois-Bassins (24 cas)
- Petite Ile (11 cas)
- Saint-André (8 cas)

Depuis le début de l'année, 82 cas de dengue ont été hospitalisés (dont 10 personnes pour dengue sévère). La moyenne d'âge de ces cas hospitalisés est de 50 ans.



**Si nous agissons Ensemble contre les moustiques durant l'hiver austral, nous pouvons arrêter l'épidémie de dengue.**

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

